

## FRONTIÈRES MARITIMES

Plusieurs frontières maritimes du Canada restent à fixer.

### Golfe du Maine - Prolongement vers la terre et vers le large

Aux termes du Compromis portant renvoi du différend frontalier dans le Golfe du Maine à une Chambre de la CIJ, celle-ci était appelée à fixer la frontière maritime unique au-delà d'un point situé à 39 milles marins de l'extrémité de la frontière terrestre. S'il n'a pas été demandé à la Chambre d'établir également la frontière en deça de ce point, c'est surtout en raison du différend quant à l'île Machias Seal que le Canada et les États-Unis revendiquent tous deux. Par ailleurs, les deux pays devront s'entendre en temps utile sur le prolongement vers le large de la ligne de démarcation du plateau continental.

### Détroit Juan de Fuca

À l'intérieur du détroit, la frontière internationale a été fixée au siècle dernier et n'est pas contestée.

En revanche, le Canada et les États-Unis ne s'entendent pas sur le prolongement de la frontière maritime à l'extérieur du détroit. Les États-Unis préconisent à cet égard une ligne d'équidistance tracée par référence aux sinuosités du littoral, tandis que la ligne d'équidistance canadienne est fondée sur des lignes de base droites.

### Entrée Dixon

En ce qui concerne l'intérieur de l'entrée, le Canada est d'avis que la "ligne A-B", établie en 1903 par le Tribunal de la frontière de l'Alaska, constitue la frontière internationale aussi bien à l'égard de la terre que de la mer. Les États-Unis prétendent que la frontière maritime devrait suivre une ligne d'équidistance, partageant à peu près également les eaux de l'entrée entre les deux pays. Le Canada et les États-Unis ne s'entendent pas davantage sur le prolongement de la frontière maritime à l'extérieur de l'entrée.

### Mer de Beaufort

La position canadienne, fondée sur notre interprétation du texte de l'article III de la Convention russo-britannique de Saint-Petersbourg de 1825, est que la frontière maritime devrait suivre le 141<sup>e</sup> méridien -- soit une prolongation directe vers le large de la frontière terrestre. Les États-Unis revendiquent une frontière maritime fondée sur l'équidistance et partant du point terminal de la frontière terrestre sur le 141<sup>e</sup> méridien.